

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MAI 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mai 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 12/05/2016.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, BUZON, PENNESTRI, CHAPPUIS, LABBADI, POGGIOLI, CAQUOT, GAUTIER, ZIEGLER, DELZEUX, MANTZ

Etaient excusés : M. HOMOLA (procuration à M. Linglin)
Mme SCALET (procuration à M. Rico)
M. GUIROLAN

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme BUZON

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 12 avril 2016 et du 25 avril 2016

2°) Délibérations :

- 2.1 Panneaux de communication : devis
- 2.2 SIEA : plan de financement pour l'éclairage du chemin du murier
- 2.3 Dénomination d'une voie publique
- 2.4 Contrôle et entretien des poteaux incendie : convention constitutive d'un groupement de commande
- 2.5 Convention pour une exploitation de vente et d'exploitation de bois par l'ONF et demande de subvention
- 2.6 ADAP : validation du programme
- 2.7 Association BERMUDA : offre de concours
- 2.8 Service périscolaire : nouveaux tarifs
- 2.9 Subventions aux associations
- 2.10 Mandat au CDG01 pour l'engagement d'une consultation (contrat d'assurance collective)
- 2.11 Convention avec le CMS au collège de St-Genis-Pouilly

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 12 avril 2016 et du 25 avril 2016

Les comptes rendus des conseils municipaux du 12 avril 2016 et du 25 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Panneaux de communication : devis

Suite à plusieurs réunions de travail, Monsieur Jean-Claude CLEMENT, adjoint aux finances et à la communication propose au conseil municipal de valider un devis pour l'acquisition d'un panneau de communication électronique double face qui sera installé à l'entrée de l'avenue du Jura (à côté du bassin de rétention) pour un montant de 21 000 € TTC (dont 3500 € de TVA dont 2 534 € seront récupérés via le ETVA) auquel s'ajoute un contrat de maintenance de 950 €HT par an.

Il souligne qu'il a sollicité 3 sociétés (ID Systèmes, Signaux Girod et Charvet) et que la société CHARVET semble répondre au mieux aux attentes de la commune (prix, souplesse de fonctionnement, fabrication française etc...). Il rappelle que l'avenue du Jura est la plus fréquentée de Sergy, c'est pourquoi ce premier panneau y sera installé.

Monsieur CLEMENT informe que ce panneau diminuera le temps passé par les agents techniques à installer et désinstaller les lettres du panneau actuel et permettra d'informer de beaucoup plus d'évènements (8 lignes et panneau déroulant). Le logiciel sera installé en mairie et géré par les agents d'accueil.

Le conseil municipal, avec une voix contre (Claire CAQUOT) et 17 voix pour :

-VALIDE le devis ci-avant présenté

Madame CAQUOT informe qu'elle vote contre car cela avait été étudié en commission et celle-ci avait émis un avis défavorable.

2°) SIEA : plan de financement pour l'éclairage du chemin du murier

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le plan de financement proposé par le SIEA pour l'installation de 12 points lumineux afin de sécuriser le chemin du murier (solution borne type Atlantis 70W SHP) :

Montant total des travaux : 26 000 € dont 0 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le plan de financement tel que proposé par le SIEA

3°) Dénomination d'une voie publique

Suite à la convention de travaux engagée avec la commune de Thoiry afin d'aménager des trottoirs sur le rue du Mont-Blanc, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénommer le tronçon appartenant à Sergy « l'avenue du Mont-Blanc ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-ADOpte la dénomination Avenue du Mont Blanc pour le tronçon de voirie précisé ci-avant

4°) Contrôle et entretien des poteaux incendie : convention constitutive d'un groupement de commande

Dans le cadre de l'application d'un décret relatif à la défense extérieure contre l'incendie, Monsieur le Maire propose que la commune se joigne à un groupement de commandes qui sera géré par la CCPG pour la réalisation des contrôles et des entretiens des poteaux incendie afin de confier les marchés à un contractant commun et donc réaliser une économie d'échelle. Présentation de la convention constitutive d'un groupement de commandes.

Monsieur RICO, Monsieur ZIEGLER, Madame MOINE, Madame DELZEUX et Madame GAUTIER auraient souhaité connaître les prix hors groupement de commandes avant de se prononcer.

Monsieur le Maire comprend mais rappelle que même en ayant des devis ad hoc, il serait impossible de faire une comparaison puisqu'il faut se joindre au groupement de commande pour ensuite avoir accès à l'appel d'offre groupé et donc accéder aux tarifs groupés. Néanmoins, il serait logique que les tarifs groupés soient moins élevés que les tarifs par commune.

Le conseil municipal, avec deux voix contre (Philippe RICO et Bogda SCALET), quatre abstentions (Adeline GAUTIER, Patrice ZIEGLER, Virginie DELZEUX et Marie-Jeanne MOINE) et 12 voix pour :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention
- DESIGNE Monsieur le Maire en qualité de représentant à la commission d'appel d'offre

5*) Convention pour une exploitation de vente et d'exploitation de bois par l'ONF et demande de subvention

L'ONF propose de fixer les modalités de mise en œuvre de vente et d'exploitation du bois appartenant à la commune de Sergy mais dont la gestion dépend de l'ONF par la signature d'une convention (présentation). Madame JOUVE, 1^{ère} Adjointe, souligne que l'objectif est d'entretenir la forêt de Sergy.

Monsieur le Maire propose également de solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes concernant ces travaux (30 % HT des dépenses estimées soit 3 009.56 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée ci-avant
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région Rhône-Alpes pour une demande d'aide sylvicole

6*) ADAP : validation du programme

Conformément à la réglementation, monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'agenda d'accessibilité handicapés (ADAP) de la commune de Sergy (réalisé par le bureau d'étude APAVE). Il souligne que l'ADAP avait déjà fait l'objet d'une présentation auprès des membres du conseil il y a quelques semaines. Présentation de l'ADAP de Sergy.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'ADAP de Sergy tel que présenté

7*) Association BERMUDA : offre de concours

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention entre la commune et l'association BERMUDA, dont l'objet est le « co-financement » des réseaux de la zone d'activité de la gare à Sergy ainsi que l'accord pour vendre une parcelle (en cours de bornage chez le géomètre) à l'association. Il rappelle que l'association BERMUDA regroupe et favorise la création d'œuvres de plusieurs artistes implantés essentiellement sur Genève et le Pays de Gex. Présentation de la convention et du plan de bornage en cours de réalisation.

Après échanges, sont fixés les éléments suivants :

- Surface proposée à la vente à l'association BERMUDA : 4 866 m²
- Montant du prix de vente : 117 900 €

Le conseil municipal, avec 3 abstentions (Philippe RICO, Bogda SCALET et Marie-Jeanne MOINE) et 15 voix pour :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée et selon les éléments suivants :

- Surface proposée à la vente à l'association BERMUDA : 4 866 m² (schéma des parcelles annexé à la convention) pour un montant total de 117 900 €.

8*) Service périscolaire : modification des tarifs

Suite à la modification des tarifs des services périscolaires (cantine et TAP) en juin 2015, un bilan a été réalisé afin d'ajuster au mieux les montants selon la volonté de la commission scolaire et afin de prendre en considération les différences de revenus des foyers.

Elle précise que le tableau ci-après propose de fixer les tarifs de la cantine, des TAP mais aussi de la garderie périscolaire, incluant la garderie du mercredi après-midi (sondage en cours), sous réserve que la convention en cours de rédaction pour la reprise de ce service soit validée par les deux parties (commune et association).

Madame LANZA, adjointe aux affaires scolaires, propose au conseil de valider les tarifs présentés dans le tableau ci-après :

Cantine : tarifs 2016-2017

4 Tranches fiscales	Prix du repas en € (abonnement)	Prix du repas en € (occasionnel)
moins de 25 000 €/an	3,00 €	3,50 €
entre 25 001 et 45 000 €/an	4,30 €	5,00 €
entre 45 001 et 65 000 €/an	5,60 €	6,00 €
plus de 65 000 €/an	6,80 €	7,50 €

TAP : tarifs 2016-2017

4 Tranches fiscales	forfait 4 jours	soit par mois (de sept à juin) et par enfant	
moins de 25 000 €/an	40,00 €	4,00 €	Gratuité 3 ^{ème} enf et +
entre 25 001 et 45 000 €/an	70,00 €	7,00 €	
entre 45 001 et 65 000 €/an	110,00 €	11,00 €	
plus de 65 000 €/an	150,00 €	15,00 €	

Garderie périscolaire : tarifs 2016-2017

4 Tranches fiscales	Tarifs horaires en €	
moins de 25 000 €/an	2,00	Gratuité 3 ^{ème} enf et +
entre 25 001 et 45 000 €/an	2,50	
entre 45 001 et 65 000 €/an	3,00	
plus de 65 000 €/an	3,30	

Madame LANZA précise que la gratuité pour le « 3^{ème} enfant et plus » ne s'applique que pour les enfants scolarisés à Sergy. Ainsi une famille avec 3 enfants dont l'un des 3 enfants serait au collège ou même en primaire mais scolarisé ailleurs qu'à Sergy ne pourrait pas bénéficier de cette gratuité.

Elle souligne que les tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2015-2016 concernant la cantine et les TAP. Seules les tranches sont légèrement modifiées puisque l'année dernière la tranche la plus élevée était à plus de 70 000 €. Cette année la tranche la plus haute commence à plus de 65 000 €. Cette modification s'explique par le fait que plus de 70 % de la population sergienne dont les enfants sont scolarisés à Sergy ont un revenu annuel supérieur à 70 000 € alors que seulement 5.5 % de la population sergienne dont les enfants sont scolarisés à Sergy ont un revenu annuel situé entre 50 001 et 70 000 €. C'est donc pour atténuer les écarts qui se creusent entre les foyers les plus modestes et les plus riches que ces tarifs et ces tranches fiscales sont proposés.

Concernant la garderie périscolaire, le tarif horaire était de 3 € pour tous. Dans le cas où la commune reprendrait ce service, le tarif horaire le plus élevé serait de 3.30 € pour la tranche des « plus de 65 000 € par an » sachant que la cotisation annuelle de 22 € par foyer chaque année n'existera plus.

Enfin, Madame LANZA précise que si la gratuité pour le « 3^{ème} enfant et plus » n'est pas appliqué pour la cantine c'est parce-que l'économie d'échelle est quasiment inexistante sur ce service qui est de loin le plus déficitaire de tous les services périscolaires proposés par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les tarifs présentés ci-avant pour l'année 2016-2017

-PRECISE que, le cas échéant, les tarifs ci-avant s'appliqueront tant qu'aucune autre délibération ne sera prise à ce sujet pour les années suivantes

9*) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur le tableau des subventions au titre de l'année 2016 selon la proposition de la commission ad hoc. Présentation du tableau.

Monsieur PENNESTRI, conseiller délégué aux associations, propose au conseil d'ajouter une subvention exceptionnelle de 750 € au ski club de Saint-Genis-Pouilly suite au retrait des subventions de la CCPG car c'est une association locale importante, dont beaucoup de sergiens bénéficient et qui a été créée par des habitants de Sergy.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le tableau d'attribution des subventions tel que présenté

-VALIDE la subvention exceptionnelle de 750 € au bénéfice du ski club de Saint-Genis-Pouilly

Madame CAQUOT estime qu'il y a d'autres associations concernées par le retrait des subventions de la CCPG.

Monsieur MANTZ précise que l'association Fun Sport Sergy ne demande pas de subvention. Il pense qu'il faudrait faire également apparaître dans ce tableau les associations qui ne demandent pas de subvention.

Monsieur RICO tient à souligner qu'une subvention exceptionnelle apparaît également dans le tableau concernant l'association sportive du collège de Saint-Genis-Pouilly qui a été sélectionnée pour disputer les championnats de France UNSS de gymnastique rythmique. 7 élèves constituent l'équipe et partiront donc en déplacement (coût engendré : 1 200 €) : 4 de Saint-Genis, 2 de Sergy et 1 de Crozet.

A ce titre, la commune versera la somme de 350 € à l'association sportive du collège de Saint-Genis. Félicitations aux 7 élèves et en particulier aux 2 élèves de Sergy !

10*) Mandat au CDG01 pour l'engagement d'une consultation (contrat d'assurance collective)

Dans le cadre de la prise en charge du risque maladie des agents de la communes de Sergy, une assurance a été contractée (Gras Savoye) via le centre de gestion de l'Ain qui a lancé l'appel d'offre il y a 4 ans. Ce contrat arrive à terme au 31 décembre. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le Président du centre de gestion de l'Ain à gérer cet appel d'offre et à assurer le relais à une éventuelle demande d'adhésion de la commune de Sergy auprès du prestataire qui sera choisi.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Président du centre de gestion de l'Ain à gérer cet appel d'offre et à assurer le relais à une éventuelle demande d'adhésion de la commune de Sergy auprès du prestataire qui sera choisi.

11*) Convention avec le CMS au collège de St-Genis-Pouilly

En 2005 une convention avait été signée entre le centre médico-scolaire du collège Jacques Prévert de Saint-Genis-Pouilly et les communes de secteur (Challex, Péron, Saint-Genis, Saint-Jean-de-Gonville, Sergy, Thoiry) dans le cadre du suivi médical des élèves des écoles maternelles et primaires. La participation de la commune s'élevait alors à 0.50 € par élève et par an.

L'ouverture du collège de Péron ayant ensuite généré une nouvelle sectorisation sur le Pays de Gex/Bellegarde (le nouveau secteur du collège Jacques Prévert intègre les communes de Chevry, Crozet, Echevenex, Saint-Genis-Pouilly et Sergy), la commune de Saint-Genis-Pouilly avait proposé, à compter du 1^{er} janvier 2011, une nouvelle convention avec une participation des communes à hauteur de 0.95 € par élève et par an.

Les communes devaient également participer à toute acquisition d'équipements en concertation avec le CMS.

Cette convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose au conseil de la renouveler.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée ci-avant

II*) Divers

Monsieur MANTZ informe que le club de basket du Pays de Gex ainsi que le club de rugby de Gex sollicite l'utilisation du centre sportif.

Madame MOINE, adjointe aux travaux, informe que les travaux sur l'avenue du Jura se déroulent plutôt bien même si elle est consciente des désagréments occasionnés et demande encore un tout petit peu de patience aux riverains et aux usagers de la voie. Elle précise que la seule autre solution aurait été de la fermer à la circulation.

Monsieur RICO, adjoint à l'urbanisme, informe que la procédure de Déclaration de Projet continue. Une réunion

conjointe s'est déroulée le 29 avril. Les personnes publiques associées (PPA) conviées ont fait part de leur avis par courrier. Il semble nécessaire, suite à l'avis de la CCPG sur les remarques des autres PPA, de compléter certaines données via les bureaux d'études en charge de cette procédure particulièrement complexe. Une autre réunion conjointe sera organisée lorsque les études complémentaires auront été réalisées.

Madame JOUVE, 1^{ère} Adjointe, rappelle la date des élections législatives les 5 et 12 juin. Monsieur le Maire informe que suite au décès de M. REDIER, secrétaire général du parti socialiste dans le Pays de Gex, il représentera le PS à ces élections.

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet l'a interpellé concernant le taux particulièrement bas de logements sociaux sur Sergy étant donné que la commune a été classée dans l'agglomération Genève-Annemasse par les services de l'Etat, impliquant ainsi un taux de logements sociaux plus élevés que dans d'autres régions de France. Malgré ce classement incongru, une réunion de travail sera prochainement organisée afin de démontrer la bonne volonté de la commune dans ce domaine (cf les projets en cours).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20

Prochaine réunion : mardi 7 juin 2016 (sous réserve)
--